

GEOGRAPHIE - Thème 3

L'Union européenne : dynamiques et développement des territoires (11-12 heures)

Question 1 - De l'espace européen aux territoires de l'Union européenne

Cours 3 - Disparités et inégalités socio-spatiales : l'action de l'Union européenne sur les territoires

1. L'Union européenne présente d'importantes disparités

- Le PIB/hab. moyen au sein de l'Union est de 23 000 spa (standard de pouvoir d'achat, une unité qui permet de comparer en éliminant les différences de prix). Mais il varie de plus de 60 000 pour l'Inner London ou le Luxembourg à 5 800 pour le Nord-est de la Roumanie (à titre de comparaison, celui de l'Île-de-France est de 40 000spa). Les anciens membres, surtout ceux du nord ouest de l'UE, sont nettement plus riches que les nouveaux entrants, surtout ceux de l'est. De fortes disparités régionales existent également au sein des Etats, entre les régions bien intégrées à l'économie mondialisée et les autres, plus rurales et plus ou moins enclavées.
- Au total, un tiers des régions européennes crée les deux tiers de la valeur ajoutée ; ce sont les grandes régions urbaines : l'Europe rhénane, cœur économique et démographique de l'Union. C'est l'espace moteur de l'industrie (60% de l'industrie de l'UE) et les capitales de l'Union y sont concentrées : Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg, Francfort. Les régions proches et bien connectées participent également à la création de richesses : Italie du Nord, Bavière, Rhône-Alpes, ainsi que deux villes mondiales, Londres et Paris. Celles-ci concentrent les services financiers et ce sont en outre des capitales culturelles. D'autres régions industrielles ou tertiaires sont dynamiques (la Catalogne, la Castille, le Sud de la Suède ou la région Midi Pyrénées par exemple). Enfin, les capitales des pays de l'est, très développées par rapport à leur arrière-pays.
- A l'inverse 30% de la population de l'Union réside dans des régions dont le PIB/hab. est inférieur à 75% de la moyenne de communautaire : l'Est de l'Allemagne et les PECO - en dehors de leurs régions capitales. C'est le cas également d'une partie du Sud de l'Europe (régions les plus pauvres du Portugal, de l'Espagne ou de la Grèce). Certains territoires souffrant de contraintes fortes (froid, pente, éloignement) présentent aussi des retards de développement (massifs montagneux, territoires ultramarins). Et dans toute l'UE, à l'échelle des

grandes villes, des quartiers périphériques défavorisés cumulent les problèmes économiques et sociaux.

2. Quelle est l'action de l'UE pour la réduction des inégalités territoriales ?

- La politique de réduction des inégalités au sein de l'Union a été mise en place à partir de 1975. Cette politique régionale, actuellement appelée « politique de cohésion », a été dotée de financements accrus au gré des élargissements successifs. Le cadre financier pluriannuel 2007-2013 a été adopté le 17 mai 2006 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission. Trois grandes priorités ont été retenues pour cette période : intégrer le marché unique dans un objectif de croissance durable ; renforcer la citoyenneté européenne en mettant en place un espace de liberté, de justice, de sécurité ; construire un rôle cohérent pour l'Europe en tant qu'acteur mondial.
- Les dépenses de « cohésion » et de « compétitivité » qui s'intègrent dans la première priorité, représentent environ 45% du budget de l'UE, c'est-à-dire 64 milliards d'euros (sur 142 milliards au total) – elles occupent la deuxième place dans le budget communautaire, avant celles de préservation et de gestion des ressources naturelles (la PAC en représente 48%, soit 58 milliards d'euros). Elles se décomposent en 3 objectifs : la politique de « convergence » (81,5%), qui consiste en aides versées aux Etats et régions les moins développés (PECO, régions périphériques du sud méditerranéen et de l'ouest des îles britanniques, régions ultra périphériques - outremer). La compétitivité régionale et l'emploi (16%) qui vise à favoriser l'innovation, moderniser les transports, etc. Elle est également destinée aux territoires du centre de l'UE, ayant un niveau de développement élevé et leur donne la possibilité d'aider des quartiers défavorisés. Enfin, la coopération territoriale (2,5%), spécifiquement attribué aux régions transfrontalières.
- Les financements sont assurés par 3 fonds structurels européens : le FEDER (fonds européen de développement régional), le FSE (fonds social européen) et le fonds de cohésion (dont peuvent bénéficier les Etats les plus pauvres uniquement). Par ailleurs la politique de « préservation et de gestion des ressources naturelles » dispose d'un volet intitulé « développement rural » (qui représente environ 15 milliards d'euros) destiné à aider les territoires ruraux dépeuplés via le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

3. Un bilan mitigé

- Quelles sont les réalisations concrètes prioritaires ? On peut citer la construction d'infrastructures de transport ou bien l'aménagement de lieux touristiques. Ces réalisations sont effectuées selon le principe de cofinancement : l'UE ne finance pas des programmes entiers, mais ils sont cofinancés par le pays receveur et les régions. Les aides ont pour but d'améliorer l'accessibilité des territoires, de favoriser la reconversion et la modernisation du tissu économique et d'accroître le niveau de qualification de la population. Ces actions s'inscrivent dans les objectifs de promotion d'un développement durable. Ainsi, dans les vieilles régions industrielles en reconversion, la dépollution des sites est souvent une priorité. Par exemple, en Pologne, entre 2004 et 2006, un tiers des fonds versés par l'Union ont été consacrés aux infrastructures de transport et un quart à l'environnement. C'est ainsi que la politique régionale communautaire a pris dans le passé une part active dans

le financement de certains pays comme l'Irlande ou l'Espagne qui ont connu un développement rapide après leur adhésion.

- Les résultats restent limités. Les disparités territoriales à l'intérieur des États membres ne disparaissent pas, voire parfois s'accroissent. C'est paradoxalement le cas dans les pays les plus aidés, comme l'Irlande ou l'Espagne, la Pologne ou la Hongrie. Les régions les plus enclavées, les plus éloignées des régions riches de l'Union, connaissent parfois un « décrochage » qui se traduit par un dépeuplement et un chômage accrus, tandis que les régions les plus riches concentrent toujours plus de richesse car elles sont en phase avec les exigences de la mondialisation et elles attirent les investissements privés.
- Actuellement, l'UE élabore divers scénarios à l'horizon 2020-2030 pour améliorer la compétitivité des territoires et mieux assurer la place de l'UE dans la mondialisation. Au total, malgré ses efforts, parfois couronnés de succès, la politique régionale communautaire peine à réduire les inégalités dans le contexte de la mondialisation qui profite d'abord aux territoires les mieux dotés.

Bilan : réalisation d'un croquis

Croquis à réaliser à partir d'un fond de carte de l'Union européenne

Placer les expressions suivantes parmi les titres de la légende :

Les pôles et les axes structurant le territoire de l'UE

Des territoires inégalement développés et intégrés

Placer les expressions suivantes dans la légende :

Axes majeurs de transport

Flux migratoires internes à l'UE

Façade maritime majeure (Northern range)

Ville mondiale

Mégalopole européenne

Flux financiers (fonds structurels et IDE) en direction des régions en retard

Autre métropole internationale